

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 5 décembre 2022 à 19h30.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h30 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-211

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022
4. Adoption des comptes du 1er au 30 novembre 2022
- 5-Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
- 6-Avis de motion et présentation du règlement numéro : 2022- 341 concernant les frais de déplacement des employés et élus
- 7- Dérogation mineure numéro : 2022-73017 M. Dave Boulay – chemin du Chômage
- 8- Dérogation mineure numéro : 2022-73018 M. Michel Marcheterre – 2988, du Centenaire
- 9-Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 10- Entente de service de génie et infrastructure FQM
- 11-Augmentation des tarifs – surcharge du carburant – Nordikeau
- 12- Ancienne route 6, route 132 est – Contrat de déneigement
- 13-Demande du comité L'Entre-Gens – entretien de l'entrée du stationnement
- 14-Demande de changement – Agrandissement du centre des loisirs\ centre communautaire – isolation de la partie existante – portes extérieures
- 15-Demande d'autorisation à la CPTAQ – Les entreprises A & D Landry Inc.
- 16-Questions diverses –
- A) Séance extraordinaire du budget et du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025, le lundi 12 décembre à 19h00
- 17-Période de questions réservée au public
- 18-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

2022-212

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2022.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2022

2022-213

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des

comptes du 1er au 30 novembre 2022 soit autorisé pour un montant total de 757 383.17\$.

ADOPTÉE

5- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

2022-214

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU l'unanimité des conseillers(ère) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 00 à la salle de l'âge des 50 ans + situé au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

- | | |
|----------------|--------------|
| - 16 janvier | -6 février |
| - 6 mars | -3 avril |
| - 1er mai | - 5 juin |
| - 10 juillet | - 14 août |
| - 11 septembre | - 2 octobre |
| - 6 novembre | - 4 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

6- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-341 CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS

2022-215

Monsieur la conseillère Nancy Paquet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2022-341 fixant les tarifs applicables aux membres du conseil, aux officiers, employés et délégués de la municipalité pour leur déplacement.

Un projet de règlement 2022-341 fixant les tarifs applicables aux membres du conseil, aux officiers, employés et délégués de la municipalité pour leur déplacement est présenté par la conseillère Madame Nancy Paquet séance tenante.

7- DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2022-73017 M. DAVE BOULAY – CHEMIN DU CHÔMAGE

2022-216

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite à la municipalité le 09/09/2022 (demande 2022-73017) afin d'autoriser qu'un bâtiment d'acériculture est un empiètement d'environ ±6.0m dans la marge de recul avant fixée à 9.0m;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située en zone blanche hors périmètre, sur le lot 6 249 185 cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU UN avis public a été affiché le 18 novembre 2022 aux endroits prescrits;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro : 2022-11-03,, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2022-73017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par *Monsieur Gaétan Bergeron*

et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE la demande de dérogation mineure (demande numéro 2022-73017) soit acceptée tel que déposée et la municipalité se dégage de toute responsabilité suite à des bris qui pourrait être occasionné par le déneigement du chemin du Chômage.

ADOPTÉE

8-DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2022-73018 M. MICHEL MARCHETERRE – 2988, DU CENTENAIRE

2022-217

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite à la municipalité le 08/11/2022 (demande 2022-73018) afin d'autoriser qu'un garage résidentiel projeté situé en périmètre urbain ait une hauteur supérieure de 0.6m à partir du niveau du sol adjacent;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située en zone blanche à l'intérieur du périmètre au 2988, avenue du Centenaire;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU UN avis public a été affiché le 18 novembre 2022 aux endroits prescrits;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro : 2022-11-04,, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2022-73018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par *Madame Nancy Paquet*

et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE la demande de dérogation mineure (demande numéro 2022-73018) soit acceptée tel que déposée.

ADOPTÉE

9- DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2022-218

Les membres suivants déposent leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétés, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*:

M. Michel Caron, maire

M. Gaétan Bergeron, conseiller siège no : 1

Mme Annie Bernier, conseillère siège no : 2

Mme Nancy Paquet, conseillère siège no : 3

Mme Marie-Hélène Bouillon, conseillère siège no : 4

M. Jean-François Caron, conseiller siège no : 5

M. Steve Bernier, conseiller siège no : 6

10- ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

2022-219

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, valide jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis recommandé doit être expédié douze mois avant la date d'expiration de l'entente;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric désire une rencontre avec les représentants de la FQM en début d'année 2023 pour voir à l'ouverture de l'entente de service.

ADOPTÉE

11- AUGMENTATION DES TARIFS – SURCHARGE DU CARBURANT – NORDIKEAU

2022-220

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau qui a le mandat des services professionnels pour l'exploitation de station de production d'eau potable et de station des eaux usées a fait parvenir une lettre et une facture à la municipalité en date du 15 septembre dernier mentionnant qu'elle souhaite augmenter ses tarifs de 13% ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Ulric n'approuve pas cette augmentation ni le paiement de la facture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'aviser la firme Nordikeau que le conseil municipal n'approuve pas cette augmentation et qu'il compte respecter le contrat tel qu'il a été signé soit sans l'augmentation de treize pour cent (13%);

De ne pas payer la facture numéro : 6577 au montant de 3 457.79\$ pour une surcharge de 13% pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022.

ADOPTÉE

12-ANCIENNE ROUTE 6, ROUTE 132 EST – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2022- 221

CONSIDÉRANT la demande des résidents du 2730, 2732 route 132 Est pour l'entretien de la route qui rejoint la halte municipale à l'est de la 132;

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) d'autoriser le contrat de déneigement de l'ancienne route 6, situé sur le lot 5 538 913 à l'entreprise Michel Bélanger au montant de 1 300\$+taxes pour la saison 2022-2023.
ADOPTÉE

13- DEMANDE DU COMITÉ L'ENTRE-GENS – ENTRETIEN DE L'ENTRÉE DU STATIONNEMENT

2022-222

CONSIDÉRANT la demande du Comité de L'Entre-Gens de demander à l'entrepreneur en déneigement de la rue d'enlever l'ourlet devant les entrées de la résidence pour personnes âgées;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que les membres du conseil municipal refusent la demande du comité l'Entre-Gens et informe Madame Diane Beaulieu, directrice de la résidence que la sécurité des personnes est sous leurs responsabilités.
ADOPTÉE

14- DEMANDES DE CHANGEMENT A-01 ET A-02 – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS\ CENTRE COMMUNAUTAIRE

2022-223

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric autorise les deux demandes de changement no : A-01 modification des portes extérieures et A-02 Ajout d'isolant à la partie existante du bâtiment, tel que demandé et approuvé par l'architecte, chargé de projet de Rive Architecture.
ADOPTÉE

15-DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LES ENTREPRISES A & D LANDRY

2022-224

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Simon Landry pour lui permettre le renouvellement de la sablière sur le lot 5 538 880 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation pour permettre le renouvellement de la sablière sur le lot 5 538 880 d'une superficie de 3.00hectares.
ADOPTÉE

16- QUESTIONS DIVERSES

17- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

2022-225

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h55.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

